

ADMINISTRATION COMMUNALE

DE

DALHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du: 25 avril 2013

Annonce publique et convocation des conseillers : 17 avril 2013

Membres présents : M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre, M. STEICHEN Frank et M. DICKEN Nicolas, échevins, Mme BEISSEL-ERNST Marie-Louise, Mme DOS SANTOS OLIVEIRA Anabela, M. ERNST René, Mme OLINGER Peggy et M. RIES Jean, conseillers, M. JUNG Luc, secrétaire.

Membres absents : a) excusé: Mme BLOOMER Tracy
b) sans motif: /

Point de l'ordre du jour: 4

Objet: Adaptation des tarifs de réservation de salles communales



Le Conseil Communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 13 juin 2007 fixant les prix de location des salles communales ;

Considérant que le collège échevinal estime que les tarifs en vigueur sont trop élevés mais que lors de certaines fêtes les lieux sont délaissés malpropres ;

Entendu les explications de Monsieur le bourgmestre Joseph Heisbourg d'adapter les tarifs de location des salles communales comme suit :

- Centre culturel à Dalheim : 250 € / 1 étage : 125 €
- Ancienne école à Welfrange : 125 €
- Centre culturel (Nouvelle école) à Filsdorf : 125 € ;

Entendu plus particulièrement les explications de Monsieur le bourgmestre Joseph Heisbourg quant au tarif pour nettoyage des lieux à raison de 15 €/heure ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le tarif pour nettoyage si les lieux sont délaissés dans un état malpropre ;

Considérant que l'application du tarif pour nettoyage n'est applicable que s'il s'avère qu'après un état des lieux, le nettoyage de lieux s'impose ;

décide à l'unanimité des membres présents

1° de fixer comme suit les tarifs de location des salles de la commune :

- Centre culturel à Dalheim : 250 € / 1 étage : 125 €

- Ancienne école à Welfrange : 125 €
 - Centre culturel (Nouvelle école) à Filsdorf : 125 €,
- 2° de faire un état des lieux après chaque mise à disposition d'une salle,
3° de fixer le tarif pour nettoyage des lieux à 15 €/heure à charge du ou des responsables de la location, si dans l'état des lieux la malpropreté des lieux mises à disposition est constatée.

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme

Dalheim, le 29 avril 2013

Le bourgmestre

Joseph HEISBOURG

Le secrétaire

Luc JUNG

